



CR Conseil municipal du 28/09/2023

Absent : Thomas GUILHOT

Adoption du CR du précédent conseil à l'unanimité

Secrétaire de séance : Pascal Riou

- 1. Signature d'une nouvelle convention** de partenariat entre la Commune et Les Amis du Plateau pour le projet d'Habitat Inclusif rassemblant personnes âgées et handicapées à la Résidence du Lizieux. Elle fait suite à la convention initiale signée en juillet 2020 et a pour mission entre autre d'élaborer et renouveler le projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif qui permet d'améliorer l'animation, les services offerts aux résidents. En rapport à ce projet différents travaux ont été menés par la municipalité en lien avec Les Amis du Plateau: aménagement du local d'accueil, création d'une salle de réunion ouverte et d'un office pour les repas partagés.

Adoption de la convention à l'unanimité.

2. Communalisation de chemins privés:

Deux demandes sont étudiées par le Conseil et il est important de définir des règles. L'un des chemins à communaliser est complètement réalisé (chemin Sauzet), tous les lots du lotissement qu'il dessert sont vendus, les maisons édifiées, les réseaux communaux passent dans le chemin qui a été délimité aux frais du cessionnaire par le géomètre et correctement revêtu, rien ne s'oppose à sa communalisation. Pour la demande suivante (chemin Maneval) la situation est très différente, le chemin n'est pas tracé, les lots ne sont ni délimités ni construits, les mêmes règles devront être respectées.

Par 9 voix pour et 4 abstentions (demandant la cession d'un chemin entièrement goudronné) ces préconisations sont adoptées par le Conseil municipal.

3. Aménagement de chemins ruraux :

- Le Conseil donne son accord pour empierrer le chemin d'accès à la maison d'Annie Calon à La Bonne Mariotte, par contre il fait remarquer que la pose d'un miroir situé sur la D500 en face de sa sortie est du ressort du département, et serait situé de toute façon sur la commune de Saint-Jeures.
- Peyrebadon : Après discussion, le conseil est d'accord pour un contournement à la stricte condition d'un échange de routes et de la création d'une servitude pour les réseaux qui passent aujourd'hui sous le tracé existant (eau et assainissement).

4. Emploi personnel communal

M. le Maire indique que pour les besoins du service de la collectivité il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'Adjoint Technique, cadre d'emploi de Catégorie C, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures. Accord à l'unanimité du Conseil pour une création au 1^{er} novembre 2023.

5.Subvention association

Deux cents euros sont votés à l'unanimité pour la confection de paniers garnis à la Halle Fermière au bénéfice du Vélo Club du haut-Lignon pour l'organisation de son traditionnel Vélo-Cross au Bruas.

6.Mouvements de crédits

- Le maire informe le conseil de la nécessité d'effectuer des virements de crédits au budget général : 2 virements en investissement et 1 en fonctionnement.
- Une décision budgétaire modificative est également nécessaire au budget de l'eau car les contributions 2022 et 2023 du Syndicat des Eaux du Velay ont toutes les deux été appelées en 2023. Dans un premier temps en attente de l'estimation des recettes 2023 suite aux relevés des compteurs d'eau, une augmentation de 10.000 € du poste « *Autres taxes et versements au budget de l'eau* » est proposée.
- La contrepartie sera une participation de 10.000 € du budget général, pour cela le poste Constructions et bâtiments scolaires sera diminué du même montant.
Vote à l'unanimité

7.Travaux de voirie :

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres qui concernait le chemin des Troubas depuis la D15, le chemin de Mazalibrand depuis la maison Nougulier jusqu'au carrefour dans le village et partie intégrant le chemin du Chardayre, la tranche 2 du chemin de Moulin jusqu'au carrefour avec la D7, l'accès des Buffets à la D500.

La commission d'appel d'Offres s'est réunie, elle a retenu l'entreprise mieux disante l'entreprise COLAS pour un montant de 100 745, 50€ HT.

Questions diverses

Village de Mazelgirard

Suite à une demande des habitants de Mazelgirard pour l'installation d'une Borne Incendie, il s'avère que ce village est desservi par le service des eaux de Tence, la possibilité technique sera étudiée via cette commune et son réseau. Une autre possibilité concerne la remise en service (sous une forme à étudier avec le SDICE) d'une réserve d'eau aujourd'hui abandonnée en bordure de la D7.

- Le Conseil décide de la mise en place d'un panneau impasse pour éviter que les automobilistes ne s'engagent sur le chemin, croyant rejoindre Salettes (erreur que commet le GPS).

Concernant le système d'assainissement existant depuis plus de 10 ans dans ce village, le conseil préfère qu'un document informatif soit adressé aux habitants

(inséré dans le bulletin municipal par exemple) plutôt que de voir « fleurir » un autre panneau.

La commande du Banc/panneau d'information et boîte à livres a été faite, la réalisation se fera durant l'hiver (idem village de Saint-Voy).

- Pose d'une plaque sur un bassin le long d'un chemin conduisant à Salettes dont l'eau n'est pas contrôlée : refus du Conseil. D'une part il s'agit de ne pas multiplier les plaques, d'autre part il est impossible de juger du caractère public de cette source sur le plan cadastral.

- **Convention petit déjeuner.** Elle concerne un travail mené à l'école autour du rôle et de la composition du petit-déjeuner, repas essentiel pour nos enfants. Cet accord Mairie/Ecole/Inspection Académique est à renouveler : unanimité du Conseil.

Biens de section Malagayte et Tirrebouras

A la demande de la sous-préfecture de Brioude la délibération du transfert des biens de section de Malagayte et Tirrebouras est reprise en ces termes :

« Le Conseil, considérant que la moitié au moins des électeurs est favorable au projet et après avoir délibéré, - Sollicite de Monsieur le Préfet le transfert à la commune d'une partie des parcelles de bien de section cadastrées section C 424 au lieudit Tirebouras et D 1885 au lieudit Malagayte. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.. « Vote à l'unanimité

Réseau de chaleur :

C'est le groupement ERE 43 (ERE43, Météor et Montzauge eco architecte) qui a été retenu pour la Délégation de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation des réseaux de chaleur du centre bourg .

Après discussion avec ERE plusieurs demandes et points d'optimisation ont été demandés par la commune :

Déplacement de la chaufferie bois sur le parking situé en face de l'école, à gauche en montant. Le parking côté droit devant être laissé complètement libre pour l'accès voiture des parents et pour laisser de la place disponible pour la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir la crèche (soumis à décision de la CCHL) qu'il faut intégrer au réseau de chaleur. Le trajet du réseau de chaleur devra emprunter la voie publique (Départementale) en évitant de passer dans le domaine privé comme envisagé pendant un temps. D'autres aspects doivent être affinés permettant de réduire encore le coût de la chaleur aux usagers

Rénovation des Façades de l'Ecole Albert Camus :

Les travaux n'ont pas été réalisés par l'entreprise suivant le planning initialement prévu (mois d'août), le conseil décide d'appliquer des pénalités de retard suivant les modalités appliquées règlementairement en pareil cas . Pour les travaux restant à réaliser le déplacement de la crèche a été étudiée sur les vacances de Toussaint au centre de Loisirs.

Factures d'eau :

Le Conseil décide la prise en charge de la moitié des frais de branchement en eau du salon de coiffure récemment installé dans les anciens locaux d'AMGM.

Le Conseil décide aussi de la mise en non-valeur de la facture d'eau 2022 d'une habitante.